

À la demande d'audience en urgence faite par le SE-UNSA Guyane, nous avons été reçus par la Directrice de l'INSPÉ, ce lundi 8 février 2021.

Étaient présents :

La délégation de l'INSPÉ :

- Mme Sonia FRANCIUS, la Directrice
- Mme Dalila MISRAN
- Mme ANTOINETTE

La délégation du SE-UNSA Guyane :

- Pascal BRIQUET
- Kelly COMPPER
- Mario LUCE
- Emmanuel OCTAVIE
- Ingrid MENCE
- Nathalie ALFRED-RENARD

Dans le cadre du suivi des personnels que nous représentons, nous sommes revenus sur les points suivants :

- L'encadrement et le suivi des mémoires DU et des PES
- Le point sur les conditions allouées à la formation dans l'annexe de Saint-Laurent
- Questions diverses

Début de l'audience : 8h30

➤ **L'encadrement et le suivi des mémoires DU et des PES**

En effet, lors de notre dernière audience du 11 décembre 2020, ce point nous avait alerté au vu des résultats inquiétants obtenus aux épreuves de l'année précédente. Nous voulions par conséquent obtenir des réponses concrètes sur l'encadrement et le suivi de ces mémoires. Pour rappel, sur 109 inscrits en M2 « classique », 83 ont été ajournés ; sur 136 mémoires de stagiaires, 40 ont été ajournés.

La Directrice abonde dans le même sens que nous et nous explique la démarche qu'elle a entrepris pour que les stagiaires et les étudiants reçoivent un accompagnement plus efficient pour leur mémoire qui est à la fois un mémoire de recherche mais aussi professionnel :

- Volonté affirmée de revenir sur un encadrement règlementaire sous la direction d'un enseignant-chercheur. Pour cela, elle met tout en œuvre et demande le soutien aux enseignants chercheurs de l'université Guyane ainsi qu'aux formateurs qui ont un parcours universitaire (doctorat...).

À ce jour, ils sont 11 maîtres de conférence à l'INSPÉ et 15 MCF de l'Université qui ont accepté.

Sur les 263 étudiants qui doivent rédiger un mémoire, 20 n'ont pas encore de directeurs de mémoire. La Directrice s'engage à ce que tout soit régularisé au plus tard, ce vendredi 12 février 2021.

Le SE-UNSA Guyane y sera attentif.

Les MCF auront à diriger entre 18 et 20 mémoires chacun.

- La Directrice a mis en place également des formations par un professeur universitaire par visioconférence pour les MAD et formateurs qui souhaitent monter en compétences dans le cadre de l'accompagnement.
Consciente des enjeux et de l'importance de combiner l'intervention aussi bien des formateurs que des enseignants chercheurs afin que cet accompagnement soit le plus complet possible pour les étudiants et stagiaires.

Concernant les 50 stagiaires inscrits dans le « DU » qui doivent rédiger un écrit réflexif, l'accompagnement est simplifié et peut être réalisé par n'importe quel enseignant.

La Directrice soumet également l'idée selon laquelle, un travail de recherche en binôme sur un même mémoire peut être mis en place, la seule obligation demeure que les deux étudiants doivent faire une soutenance individuelle sur le même sujet. Cette organisation en binôme pour la rédaction des mémoires faciliterait la charge de travail et le nombre de mémoires à diriger.

Le SE-UNSA Guyane interroge sur la communication qui est faite auprès des étudiants sur cette problématique liée au mémoire. La Directrice nous informe qu'elle reçoit régulièrement les délégués des étudiants. Nous lui suggérons de faire une communication à l'ensemble des étudiants afin que tout le monde ait le même niveau d'information.

À sa demande, une auto-évaluation de l'INSPÉ a été effectuée. Elle souhaite aussi l'intervention des inspecteurs généraux, le rectorat n'y a pas répondu favorablement pour le moment.

➤ **Le point sur les conditions allouées à la formation dans l'annexe de Saint-Laurent**

Les choses se débloquent petit à petit du fait d'un partenariat avec la commune de Saint Laurent du Maroni au niveau des locaux qui permettent d'accueillir les étudiants.

La Directrice de l'INSPÉ se déplace 2 fois par mois pour rencontrer, échanger avec les étudiants, les formateurs, formateurs bénévoles, présents dans l'ouest.

Le SE-UNSA Guyane salue tous les enseignants qui se sont portés volontaires pour assurer le suivi de ces stagiaires dans l'ouest et demande que la liste de ces derniers soit transmise afin de porter et faire valoir cette reconnaissance professionnelle.

Fin de l'audience : 10h45

973
se-unsa.org